

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LUMBIN

La bibliothèque de Lumbin est ouverte à tous.

Vous pouvez consulter sur place et gratuitement les livres et magazines, demander des conseils de lecture et faire des suggestions d'achat.

L'inscription vous permet d'emprunter des documents.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

En période scolaire :

- le mardi de 16h à 19h
- le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- le vendredi de 9h30 à 12h30
- le samedi de 9h30 à 12h30

Pendant les vacances scolaires :

- le mardi de 13h30 à 18h30
- le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- le vendredi de 9h30 à 12h30
- le samedi de 9h30 à 12h30

MODALITES D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile type facture EDF
- Une autorisation parentale pour les mineurs s'inscrivant individuellement

Montant des cotisations :

- Inscription individuelle : 8 € par adulte / gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans
- Inscription familiale : 12 € par famille
- Collectivité ou association : 12 €
- Porteurs de la carte **GRESILIB** : gratuité
- Ecoles de Lumbin et centre de loisirs communal : gratuité

L'adhésion est valable un an de date à date, à partir du jour de l'inscription.

MODALITES D'EMPRUNT DES DOCUMENTS

Durée d'emprunt des documents :

La durée de l'emprunt est de 3 semaines. Cette durée est portée à 6 semaines pour les écoles et le centre de loisirs communal.

Quantité et types de documents :

- 3 livres par membre de la famille
- 2 revues (excepté le dernier numéro à consulter sur place)
- 4 BD
- 1 seule nouveauté par carte



10 imprimés par emprunt

Prolongation de l'emprunt :

Le délai normal d'emprunt est renouvelable 2 fois pour une durée de 3 semaines, sauf pour les nouveautés et les documents réservés dont l'emprunt n'est pas renouvelable.

Réservation de documents :

Il est possible de réserver un document sur simple demande. Vous serez informés de sa disponibilité par courriel.

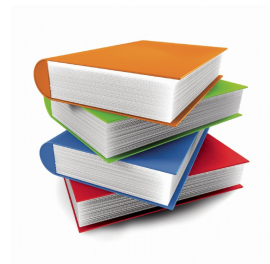
La réservation est possible directement par internet à partir du site www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Pénalités en cas de retard ou de perte :

En cas de retard dans le délai de retour des documents empruntés, une pénalité de **0,50€** par document et par semaine de retard sera appliquée.

Les documents détériorés ou perdus doivent être **remboursés ou remplacés aux frais de l'adhérent**. A défaut, l'emprunt de documents ne sera plus possible.

! RAPPEL !



vous-même

Aimer les livres, c'est :

- En prendre soin (ils n'aiment pas le café, le chocolat, la confiture, le sable...)
- Ne pas les annoter
- Ne pas les écorner
- Signaler tout défaut à la bibliothécaire : ne pas les réparer

Merci de penser à ceux qui les emprunteront après vous !



A la bibliothèque :

- Respecter le calme du lieu pour le bien-être de tous
- Ne consommez ni boisson ni nourriture
- Laissez à l'extérieur skate, rollers, trottinette, chien...
- Les mineurs fréquentant seuls la bibliothèque restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

Toute inscription à la bibliothèque vaut acceptation du présent règlement.

